

Nogaro – Montée en puissance de l'action éducative de la CCBA

Depuis la prise de compétence périscolaire et extrascolaire



Nogaro – Montée en puissance de l'action éducative de la CCBA

Le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) d'Arblade-le-Haut, Saint-Griède et Saint-Martin-d'Armagnac est, selon Jacques Fitan, responsable de la commission enfance et jeunesse de la Communauté de commune du Bas-Armagnac (CCBA), un bon exemple du rôle de l'école dans la lutte contre l'isolement en milieu rural. D'ailleurs, ses effectifs scolaires sont stables à plus de 90 enfants, ce qui est encourageant pour l'avenir.

Cette réussite et des commodités de travail ont amené la CCBA à organiser une réunion à l'école de Saint-Griède le 6 septembre. Y participaient Elisabeth Dupuy-Mitterrand, présidente de la CCBA, Jacques Fitan, Bernard Ménacq, responsable de la commission communication de la CCBA, Jean-Marie Verrier, maire d'Arblade-le-Haut, Anne-Marie Saint-Pé, maire de Saint-Griède, Éric Artigole, maire de Saint-Martin-d'Armagnac, Simone Ducéré, membre de la commission enfance et jeunesse et Lisa Raclet, coordinatrice pédagogique.

Cette réunion a permis de retracer l'action orientée vers la jeunesse de la CCBA et de s'assurer que l'aide apportée par celle-ci correspondait aux besoins ressentis sur le terrain.

Efforts axés sur l'éducation

La CCBA a été très active dans le domaine enfance-jeunesse depuis le 1er janvier 2015, date de sa prise de compétence périscolaire (1) et extrascolaire (2). Après le vote de cette prise de compétence (septembre 2014) et l'arrêté préfectoral qui l'a validé, il a fallu organiser les transferts de bâtiments et de personnel (des accueils de loisirs et garderies des communes) à la CCBA, avec l'aide de Lisa Raclet, coordinatrice engagée tout exprès.

Ensuite, après la signature du contrat enfance-jeunesse au début de 2015, le 1er semestre de 2015 a été consacré à l'élaboration d'un projet éducatif territorial (PEDT) et à sa validation par l'Éducation nationale, la Délégation départementale jeunesse et sport et la Caisse d'allocations familiales. Ce PEDT a permis de réfléchir sur l'école et la ruralité en liaison avec le « terrain ».

L'année scolaire 2015-2016 a été consacrée à l'harmonisation des tarifs des accueils de loisirs, aux temps d'activités périscolaires (TAP) et aux dotations en équipements.

2016-2017 est l'année de l'amélioration de l'encadrement des TAP (formation (1) de animateurs), de l'organisation des mercredis après-midi. Une brochure récapitulant l'offre éducative dans le territoire est en préparation.

À noter que deux RPI du territoire ont fusionné à la rentrée de septembre : celui de Monguilhem – Monlezun-d'Armagnac d'une part et celui de Caupenne-d'Armagnac, Laujuzan, Magnan et Mormès. C'est une décision de l'inspection de l'Éducation nationale, alors qu'il n'y a pas eu d'effondrement des effectifs scolaires dans les écoles de ces RPI. On sait que l'inspection souhaite supprimer les écoles à une seule classe.

Quelques chiffres

Les TAP ont réuni, dans les 14 écoles, 520 enfants et 39 animateurs ; 438 enfants ont participé aux accueils de loisirs adaptés à l'école (Alaé) ; 265 enfants ont bénéficié de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) ; 216 enfants ont fréquenté les 7 garderies ; le relais d'assistantes maternelles a concerné 136 familles, 36 assistantes maternelles et 144 enfants ; enfin, le multi-accueil (ouvert mardi et mercredi) a reçu 34 enfants.

Ces activités ont nécessité un budget de 680 441 euros répartis en petite enfance (98 450 euros), périscolaire (251 033 euros), (3) extrascolaire (124 958 euros), Clan centre socio-culturel (206 000 euros).

(1) Qui s'exerce notamment dans les Alaé (Accueil de loisirs adapté à l'école) le matin à partir de 7 h30, pendant la pause de midi et le soir jusqu' à 18 h30. (2) Le mercredi après-midi, le soir et pendant les vacances (ALSH). (3) Une formation au Bafa (brevet d'aptitude à la fonction d'animateur) va être créée lors des vacances de la Toussaint, en partenariat avec la Ligue de l'enseignement du Gers.



La réunion à Saint-Griède - Photo Jean-François Van Overstraeten
(idem pour la photo du haut de la page)